

PRESTATION

Recycler les déchets : boues et pneus



La Mission Recyclage Agricole des Déchets des Ardennes (MRAD08)

Les déchets issus de l'épuration des eaux usées, encore appelés « boues urbaines » sont à ce jour majoritairement évacués en agriculture. Ces épandages, à la charge du producteur de déchets, font l'objet d'une réglementation stricte.

La MRAD08 a le statut d'organisme indépendant (arrêté préfectoral n°99-624 du 21 décembre 1999). Elle assure :

- L'interface entre les producteurs de boues, les services de l'Etat et les agriculteurs ;
- Une expertise technique sur la faisabilité des épandages et leur mise en oeuvre ;
- Le suivi agronomique des épandages à l'échelle du département ;
- Une veille technique et réglementaire ;
- L'accompagnement des collectivités désireuses de recycler leurs déchets en agriculture.

Tarif : sur devis.

Votre interlocutrice : Flore MONTEBRAN -
f.monteban@ardennes.chambagri.fr - 03.24.33.71.28.



Réaliser le plan d'épandage pour les boues de votre station d'épuration

Vous devez réaliser ou renouveler le plan d'épandage pour les boues de votre station d'épuration ?

Vous devez curer votre lagune d'épuration et recycler les boues issues du curage ?

La Chambre d'Agriculture peut réaliser pour vous l'étude de plan d'épandage avec une cartographie du parcellaire, la détermination de l'aptitude des parcelles à l'épandage des boues et un appui sur les aspects agronomiques et réglementaires concernant le recyclage en agriculture.

Vous bénéficierez ainsi de notre ancrage local et de notre bonne connaissance des pratiques agricoles et des réglementations.

Exemples : Monthermé, Bourg-Fidèle...

Tarif : sur devis en fonction du territoire et du volume de boues à recycler.

Votre interlocuteur : Martin BRICHOT -
m.brichot@ardennes.chambagri.fr - 03.24.33.71.24.



Assurer le suivi des épandages de boues issues de votre station d'épuration

Après la réalisation du plan d'épandage, la collectivité doit assurer la gestion des épandages ainsi qu'un suivi analytique des boues et des

Contact - Inscription

Accéder au formulaire en scannant ce QRcode



sols. Vous souhaitez être accompagné pour ce suivi ?
La Chambre d'Agriculture peut vous apporter un appui technique agronomique pour la gestion des épandages de boues issues de votre station d'épuration en réalisant :

- Le programme prévisionnel des épandages ;
- Les prélèvements de boues pour analyse ;
- Le suivi analytique des sols dans les parcelles agricoles.

Vous bénéficierez de l'appui d'un conseiller spécialisé en matière de gestion des matières organiques pour vous garantir un suivi annuel de la gestion de vos boues en conformité avec la réglementation.
Exemples : STEP de Les Mazures...

Tarif : sur devis en fonction de la superficie du plan d'épandage et du volume de boues à recycler.

Votre interlocuteur : Martin BRICHOT -
m.brichot@ardennes.chambagri.fr - 03.24.33.71.24.



Organiser une collecte de pneus usagés

Les pneus usagés, longtemps recyclés en agriculture pour lester les bâches couvrant les ensilages, posent de nombreux problèmes : présences de corps étrangers et de nuisibles, risques pour le bétail, impact paysager...

Les agriculteurs utilisent de plus en plus d'autres moyens plus pratiques et esthétiques pour couvrir leurs silos. Cependant, faute de solution pour se débarrasser de ces pneus ou freinés par le coût important du retraitement (200 à 500 €/tonne), les agriculteurs sont contraints de conserver ce stock de pneus sur leur exploitation. Dans le cadre d'un co-financement du recyclage par la communauté de communes, la Chambre d'Agriculture vous accompagne pour l'organisation de la collecte : portage technique et administratif de l'opération (si souhaité), lien avec le prestataire, recherche d'un site, contact avec les agriculteurs pour le travail de chargement, communication et gestion des inscriptions, facturation aux agriculteurs et bilan financier.

Exemples : collectes à Tournes et Aubigny-les-Pothées.

**Tarif de 2 000 € à 4 000 € d'ingénierie selon l'ampleur du projet -
Participation conseillée à hauteur de 100 €/tonne de pneus**

Votre interlocuteur : Flore MONTEBRAN -
f.monteban@ardennes.chambagri.fr - 03.24.33.71.28.



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
ARDENNES